

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

Ref. n° :

Annexe :

Bijlage :

Objet :

Voorwerp

511/T. P. 2. 03
7. 2. 56Entretien Gites C.A.C.Dos. X56/I4-6I-I.Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et àR U H E N G E R I .

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

En réponse à votre lettre du 13 courant,
n° 153/T.P.2, j'ai l'honneur de vous informer qu'il ne peut
être question d'entretenir à charge des crédits gouverne-
mentaux aucun bâtiment appartenant aux C.A.C.

L'INGENIEUR PROVINCIAL, CHEF DU SERVICE
DES TRAVAUX PUBLICS DU RUANDA-URUNDI
J. VAN VLAENDEREN.,

B.R.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.
RESIDENCE DU RUNDA.
TERRITOIRE DE RUHENGARI.

Ruhengeri, le 13 janvier 1956

N° 153 / T.P. 2

Cl: X 56.1.

Monsieur l'Ingénieur Provincial
Chef de Service de Travaux Publics,
à

USUMBURA.
=====

Monsieur le Chef de Service,

Suite à une controverse locale, Je vous
serais vivement obligé de vouloir bien accepter
de me faire savoir si les Gites définitifs C.A.C.
peuvent être entretenus sur les Crédits B.O.

l'Administrateur de Territoire, A.d'ARIAN
P.O.

l'Administrateur de Territoire Assistant,
J.DUCENE.

5